

RAPPORT de la commission « Rénovation des bâtiments » sur le préavis municipal n° 69 - 2010

relatif aux travaux d'entretien et d'amélioration du Tennis Club – parcelle n° 908

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Sur convocation de la Municipalité, la commission « Rénovation des bâtiments », composée de Pierre-André Ischi, Pierre Zurbrügg, Claude Brocard, Charles Gardel, Pierre-Yves Dénéreaz, Fritz Waelti et Pascal Affolter, s'est réunie au club-house du Tennis Club le lundi 15 novembre pour ce préavis.

Etaient présents à cette séance d'information, la Municipalité in corpore, le président du Tennis Club M. Christian Schmutz, M. Jean-Luc Villard du bureau Helium et la commission.

La séance commence par une présentation de M. Christian Schmutz. Il précise l'historique du préavis en nous confirmant que le club fête les 60 ans de la création de ce site sportif. M. Schmutz nous rappelle que c'est lors du transfert immobilier du Parc Venoge que la commune est devenue propriétaire de l'ensemble de la parcelle comprenant le bâtiment club-house et les courts de tennis. La convention du 21 juin 2007 définit l'utilisation du terrain et des installations.

Le Président M. Schmutz nous précise que le club a accueilli 14 nouveaux membres en 2010, qui compte aujourd'hui 120 membres dont 34 juniors. L'objectif est de passer à 150 membres. Les cotisations ont été portées de 220.- à 260.- par an pour permettre de couvrir les frais d'entretien importants, notamment liés au fait que les courts sont en terre battue.

Au tour ensuite de l'architecte M. Jean-Luc Villard de présenter le projet qui fait l'objet de ce préavis. Les travaux comprennent une partie de travaux d'entretien et une partie de travaux d'amélioration. Les travaux d'entretien représentent un montant de Frs. 99'130.- HT. Les travaux d'amélioration représentent un montant de 117'050.- HT. La commune participe pour un montant de Frs. 180'830.- HT.

La clé de répartition entre commune et club est simple : la commune, propriétaire, prend en charge l'investissement visant à entretenir et à augmenter la valeur du bien-fonds, soit tous les travaux sur le bâtiment et le jardin ; le Club prend à sa charge les travaux concernant le mobilier intérieur et extérieur ainsi que l'entretien courant des courts. Le montant pour la commune est de 180'830.- Frs. HT et le montant pris en charge par le club est de 35'350.- Frs. HT. M. Villard présente les travaux dans le détail en motivant les choix qui ont été faits.

Suite à l'exposé de M. Villard, Madame La Syndique a tenu à rappeler qu'il était aujourd'hui sûr que le Tennis resterait sur cette parcelle.

Les représentants du projet ont répondu aux différentes questions de manière ouverte et argumentée.

Bien qu'il ait fait nuit et que la pluie tombait fort, l'architecte nous a fait faire le tour du bâtiment et des différents locaux du site pour que la commission se rende compte de l'implantation du projet proposé.

A l'issue de la présentation, la commission a siégé pour débattre du préavis. Les points relevés sont :
- avec 120 membres, un effectif qui correspond à environ 1/20^e de notre population, le Club a une taille significative et une réelle importance au sein des associations de Penthelaz
- dans sa nouvelle configuration, le Club est dynamique et a un projet qui propose de mettre en valeur le site et répond à un besoin de la population
- le projet est équilibré et bien documenté ; les montants unitaires semblent raisonnables
- bien que cet investissement n'ait pas été prévu dans la planification financière 2006-2011, le montant est compatible avec les possibilités financières de notre commune.

Pour toutes ces raisons, la Commission « Rénovation des bâtiments » vous recommande, à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 69 - 2010, ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthalaz dans sa séance du 11 décembre 2006, mais que le plafond d'endettement se situe à 14,5 millions sur 20 millions de francs autorisés

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux d'entretien et d'amélioration de la parcelle n° 908 du Tennis Club de Penthalaz (parcelle n° 908, bâtiment ECA n° 830).
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 195'000.- TTC pour ces travaux.
3. de prélever sur le fonds de réserve pour bâtiments communaux (9.282.19) le montant de CHF 50'000.-.
4. de financer le solde de CHF 145'000.- par recours à l'emprunt et de l'amortir en 20 annuités fixes au maximum.

Commission Rénovation des bâtiments

Le rapporteur:

P. Affolter



Les membres:

P.-A. Ischi



P. Zurbrügg



C. Brocard



C. Gardel



P.-Y. Dénéreaz



F. Waelti



Penthalaz, le 6 décembre 2010